



# INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

IBPT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'IBPT annonce les résultats de la mise aux enchères 4G

**Bruxelles, le 28 novembre 2011 – Aujourd'hui, le 28 novembre 2011, l'IBPT a clôturé avec succès la mise aux enchères. Il résulte de celle-ci que 4 soumissionnaires acquièrent une autorisation 4G dans la bande 2,6 GHz, à savoir: Belgacom SA, BUCD BVBA, KPN group Belgium SA et Mobistar SA.**

Le 14 octobre 2011, l'IBPT a reçu 5 candidatures pour participer à la mise aux enchères 4G: Belgacom SA, BUCD BVBA, Craig Wireless Belgium Inc., KPN group Belgium SA et Mobistar SA. Toutes les candidatures ont ensuite été déclarées recevables.

Outre les 6 blocs de fréquences dans les bandes de fréquences 2.500-2.570 MHz et 2.620-2.690 MHz (spectre FDD), le bloc de fréquences 2.575-2.620 MHz (spectre TDD) a également été mis aux enchères.

La mise aux enchères a débuté via un système d'enchères électroniques sécurisé. Tous les soumissionnaires pouvaient enchérir pendant différents tours dans le même intervalle de temps. Ce jour, le 28 novembre 2011, la mise aux enchères a pu être clôturée. La société Craig Wireless Belgium Inc. n'a pas acquis de fréquences. Au total, 155 MHz ont été mis aux enchères avec succès et la totalité des recettes s'élève à 77.790.000 EUR.

Le résultat de la mise aux enchères, ventilé par candidat, est le suivant :

Soumissionnaire	Fréquences	Offre émise en EUR
Belgacom SA	2.500-2.520 / 2.620-2.640 MHz (2 X 20 MHz)	20.220.000
BUCD BVBA	2.575-2.620 MHz (45 MHz)	22.510.000
Craig Wireless Belgium Inc.	-	-
KPN group Belgium SA	2.535-2.550 / 2.655-2.670 MHz (2 X 15 MHz)	15.040.000
Mobistar SA	2.550-2.570 / 2.670-2.690 MHz (2 X 20 MHz)	20.020.000

L'IBPT attribuera les autorisations 4G aux candidats ayant émis l'offre la plus élevée, dès qu'il aura clôturé toute la procédure administrative. Les droits d'utilisation acquis seront valables pour une période de 15 ans à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

L'octroi des droits d'utilisation 4G est réglé par la loi relative aux communications électroniques et conformément à l'arrêté royal 4G. Le site Internet [www.auction2011.be](http://www.auction2011.be) contient plus d'informations.

Luc Hindryckx, Président du Conseil de l'IBPT:

*« Le développement de l'économie numérique est essentiel pour la croissance et la prospérité économique. Les résultats obtenus par la mise aux enchères 4G permettent de franchir une étape importante pour faire profiter tous les citoyens de l'économie numérique. L'attribution des fréquences 4G continuera à dynamiser le marché de la téléphonie mobile et de l'Internet mobile en Belgique. Je me réjouis déjà de voir profiter les utilisateurs de prix plus bas et de nombreuses nouvelles applications du 4G ».*

Pour des renseignements plus détaillés :

Dirk Appelmans  
Porte-parole  
Tél.: 02 226 87 67

Plus d'infos: [www.ibpt.be](http://www.ibpt.be)

IBPT  
Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35  
1030 Bruxelles  
Tél.: 02 226 88 88  
Fax: 02 226 88 77  
[info@ibpt.be](mailto:info@ibpt.be)